

Chauffage: chauffagiste agréé

RÉF | 5593

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Obtention du certificat d'aptitude « Chauffagiste agréé » pour la Région de Bruxelles-Capitale.

 À Bruxelles, depuis 2011, toute nouvelle installation doit être réceptionnée ou approuvée.

Programme

Acte de réception (4h) - conformité aux normes D-51-003 et B-61 002-B-61 001-D 51 004 ;

Technique de mesure (4h) intégrant les rappels des orifices et les conformités de mesure (1 et 2 allures) ;

Diagnostic des systèmes de chauffage (16h) - Théorie et exercices - Examen (8h)

Certification(s) visée(s)

Agrément ARGB

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

28h00

Horaire

Horaire : de 18h00 à 21h30 et un samedi de 8h30 à 17h.

Début

Plusieurs fois par an.

Coût

350 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Toute personne qui possède le certificat d'aptitude technicien chaudière agréé « G1 » ou « L » et qui souhaite effectuer des réceptions ou des diagnostics sur des systèmes de chauffage de type 1.

Remarques

Pour davantage d'informations concernant les dates et horaires, consultez la fiche de formation sur le site de l'efp en cliquant http://www.efp-bxl.be/fr/formation/chauffagiste_agree.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Pôle construction : 02 370 85 90
- Mail : pole.construction@efp-bxl.be
- Site Internet : www.efp-bxl.be

Organisme

Efp : Formation continue

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

